



Challenges mensuels 'in situ'

Après le succès engendré en 2020 par nos activités connectées (in-situ), il a été décidé de récompenser autrement cet engagement. Ainsi, il sera possible pour tout marcheur, coureur, ou coureur cycliste de demander à recevoir une médaille évolutive, en fonction du nombre d'activités réalisées.

PRINCIPE :

1/ Ne seront prises en compte que les activités « in-situ » organisées par le CSSD, ou exceptionnellement en partenariat, depuis le 8 mai 2020, hors marches entrant dans la validation de la « médaille commémorative ». Les challenges de cyclisme sont également comptabilisés.

2/ Totaliser 10 activités cumulant 100 km minimum, (*)

3/ Pas de notion de saison ou d'année, le programme est « au fil de l'eau ».

4/ Un E-diplôme accompagnera chaque médaille.

PROGRESSION :

Sur cette médaille, par tranche de 10 activités, pourra être apposé un chiffre, sur demande, « 2 » pour 20, « 3 » pour 30 ... avec un nouvel E-certificat.

Le formulaire de demande en annexe est à adresser uniquement par mail.
 (*) Les challenges sur plusieurs jours sont considérés en distance totale.



Liste des activités entrant dans ce programme : [Liste in situ](#)

Le formulaire de demande est ici : <https://forms.gle/Xb22RVt7jDiZh4o48>

Récompenses de quelques challenges 'in situ', commémoratifs ou caritatifs.

